	Salle des fêtes (rue de Lille)	Salle des fêtes de la Crèche et d'Outtersteene	Salle Yourcenar	Salle Peguy	Salle Mille Club
			Associations		
Par 1/2 journée		50,00€	50,00€	30,00€	30,00€
Par jour la semaine	150,00€	90,00€	90,00€	50,00 €	50,00€
Par jour le week-end et jour férié	170,00€	1	-		
Jour férié (en semaine)	170,00€	100,00€	100,00€	60,00€	€0,00
Le week-end	250,00 €	150,00€	150,00€	90,00€	€ 00,00
Forfait nettoyage	160,00€	120,00€	120,00€	100,00€	100,00€
Forfait location de vaisselle	50,00€	50,00€	,		
		Par	Particuliers Bailleulois	lois	
Par 1/2 journée	•	100,00€	100,00€	65,00€	65,00€
Par jour la semaine	315,00€	195,00 €	195,00€	110,00€	110,00€
Par jour le week-end et jour férié	360,00€				
Jour férié (en semaine)	360,00€	225,00 €	225,00€	125,00€	125,00€
Le week-end	540,00€	340,00 €	340,00€	200,00€	200,00€
Forfait nettoyage	160,00€	120,00€	120,00€	100,00€	100,00€
Forfait location de vaisselle	50,00€	50,00€		•	
		Extér	Extérieurs et Entreprises	rises	
Par 1/2 journée	•	175,00 €	175,00€	150,00€	150,00€
Par jour la semaine	550,00€	300,00€	300,00€	200,00€	200,00€
Par jour le week-end et jour férié	630,00€	-	· ·		,
Jour férié (en semaine)	630,00€	350,00€	350,00€	230,00€	230,00€
Le week-end	950,00€	450,00€	450,00€	300,00€	300,00€
Forfait nettoyage	160,00€	120,00 €	120,00 €	100,00 €	100,00€
Forfait location de vaisselle	50,00€	50,00€	•		1

	Club House	Maisons de la vie associative et citoyenne	e la cito
Boulodrome	Salle Legrand Grube	Salle du Marais	Salle Gargantu a
Assoc	Associations & Entreprises uniquement	rises uniquem	T.
110,00€	120,00€	170,00€	170,00€
190,00€	220,00€	300,00€	300,00€
•	•		
220,00€	k	350,00€	350,00€
	-	€ 00,005	550,00€
315,00€	-	100,00€	100,00€
315,00 € 80,00 €			

Les tarifs s'entendent pour la mise à disposition des salles avec leurs équipements et installations. Ils n'incluent pas l'enlèvement des ordures ménagères et des déchets recyclables qui devront être remportées par les utilisateurs des salles.

Pour les événements générant beaucoup de déchets, la Ville met à disposition des organisateurs de bacs noirs et de bacs jaunes facturés au tarif « collectivités » fixé par la Communauté de Communes de Flandre Intérieure dans le cadre de la redevance incitative (REOMi) auquel s'ajoutera un forfait « livraison/enlèvement » de 50 € pour un bac noir et un bac jaune.

Tarifs applicables par bac:

Contenance des bacs	Ordures ménagères résiduelles	Déchets recyclables
240 litres	9,70 €	4,85 €
770 litres	31,11 €	15,55 €

Ces tarifs évolueront conformément aux tarifs de la CCFI sans qu'une nouvelle délibération ne soit nécessaire.

Le forfait nettoyage comprend le nettoyage des sols et des sanitaires.

Les particuliers bailleulois bénéficient de la gratuité pour une des salles municipales pour fêter leur 100ème anniversaire.

#### Il sera procédé au remboursement partiel ou total du montant de la location si :

- un désordre technique, constaté par un agent municipal, a empêché l'utilisation normale de la salle, à savoir :
  - Panne électrique (excepté les coupures de courant déclenchées par un limiteur de son),
  - · Panne d'un appareil de cuisson,
  - Dégâts des eaux,
  - · Panne de chauffage.

- par précaution, dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, le demandeur se voit dans l'impossibilité ou renonce à organiser l'évènement pour lequel la salle devait être mise à disposition ou si la Commune se voit dans l'obligation d'annuler la mise à disposition de ladite salle. Cette disposition s'applique aux mises à disposition à compter du 16 mars 2020 et pendant toute la durée de la crise sanitaire.

## Spécificités des associations bailleuloises d'intérêt général :

Pour les associations bailleuloises d'intérêt général, il est précisé qu'elles bénéficient :

- · d'une gratuité, deux fois par année civile,
- de la gratuité pour toutes leurs manifestations ne donnant pas lieu à un droit d'entrée ou à une recette,
- de la gratuité pour toutes leurs manifestations ouvertes au public dont les bénéfices sont reversés à une œuvre caritative.
- de la gratuité pour le forfait location de vaisselle

Les administrations bailleuloises ainsi que les partenaires institutionnels bénéficient de la gratuité de toutes les salles municipales pour leurs manifestations.

Les associations des villes jumelées bénéficient des mêmes conditions tarifaires que les associations bailleuloises.

### Paiement

Le versement s'effectue de la manière suivante :

Acompte	20%	Règlement à la signature du contrat de location	
		Si annulation du fait du loueur, cet acompte ne sera pas restitué.	
Solde	80%	Règlement une semaine avant la manifestation.	

## Pénalités

Lors de l'état des lieux sortant, il pourra être appliqué, les pénalités suivantes :

# Délibération n°23/037

Matériel d'entretien cassé ou manquant	5 € par élément
Vaisselle cassée (si gratuité de la salle pour les associations)	2.50€ par élément
Table détériorée	200 €
Chaise détériorée	80 €
Absence de nettoyage de la vaisselle	200 €
Absence de nettoyage des locaux et des abords extérieurs	
	300 €
Nuisances sonores constatées par le service tranquillité	
publique	100% du montant de la location
Dégradations importantes, vandalisme	100% du montant de la location + facturation selon devis de réparation
Pénalité pour non-respect du tri par poubelle	50 €